



BUDGET PRIMITIF 2024

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2313-1 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Conformément à la législation, le budget de la commune est déposé en Mairie où il est mis, sur place, à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption

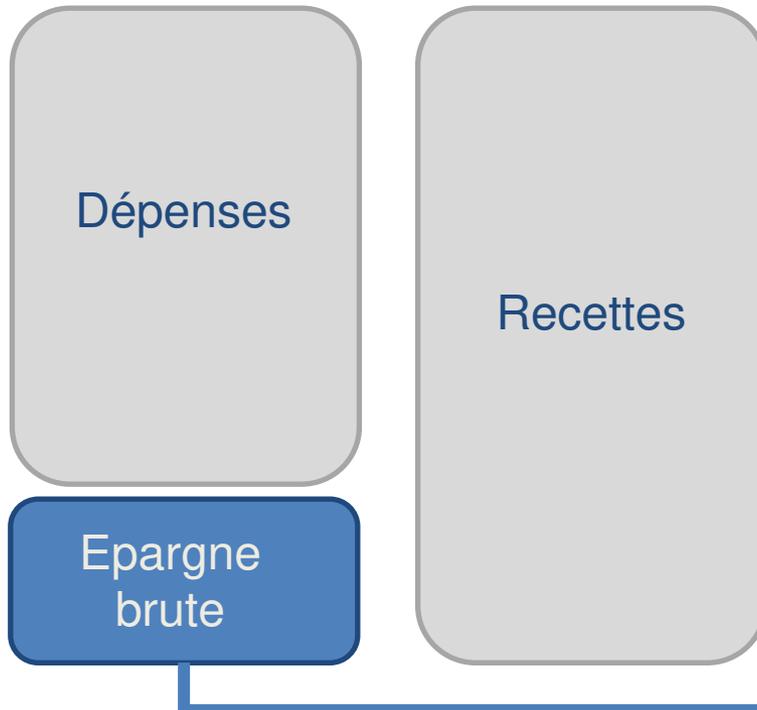
PREAMBULE

LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

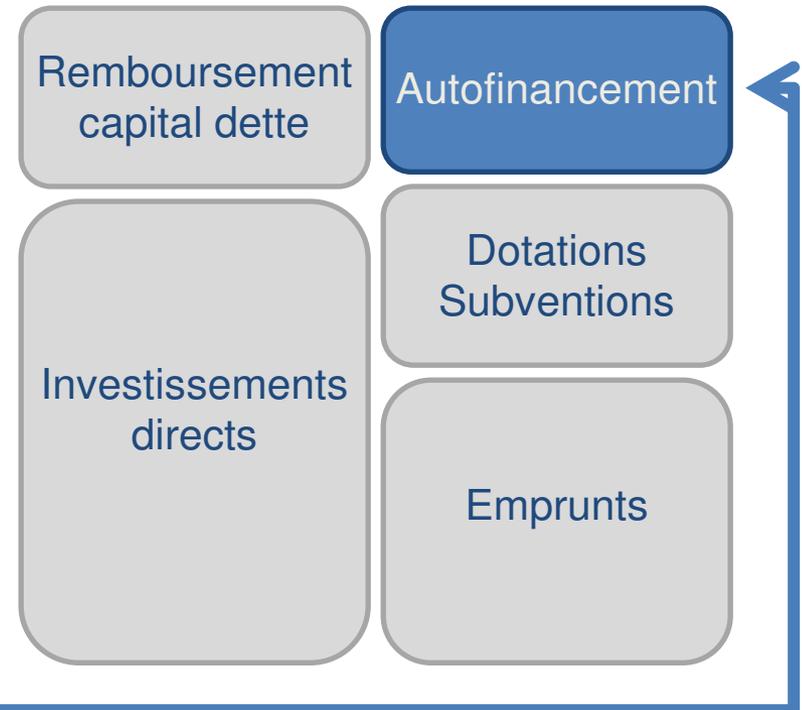
- Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2024 – Le rapport sur les orientations budgétaires est tenu à disposition du public à l'accueil de la Mairie et sur le site Internet de la commune ;
- Dans le cadre du DOB, les objectifs suivants ont été mis en exergue :
 - ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement et poursuivre la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des finances de la commune malgré un contexte toujours défavorable (gestion de la trésorerie, ...) ;
 - ✓ Honorer les engagements pluriannuels contractés : dette bancaire, SYANE, ... ;
 - ✓ Achever les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du Centre ;
 - ✓ Axer l'investissement sur le volet énergétique (éclairage public / bâtiments) et sur le volet « sécurité » (aménagement de voirie / PCS) ;
 - ✓ Doter les services de moyens matériels permettant d'assurer leurs missions (remplacement d'un camion, ...) ;
 - ✓ Minimiser le recours à l'emprunt afin de se dégager des capacités d'autofinancement pour les années à venir ;
 - ✓ Investir au vu des capacités d'autofinancement avec la priorité donnée aux projets subventionnés.

GRANDS PRINCIPES DU BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, des dotations de l'Etat et du Département (fonds genevois), des produits des services (services périscolaires, ...)

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (constructions de bâtiments, développement et modernisation de la voirie, achat d'équipements, remboursement du capital de l'emprunt) ;
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Dépenses

Fonctionnement 6,70 M€

Frais généraux 1,52 M€

Charges de personnel 2,54 M€

Charges financières 0,13 M€

Autres charges 0,97 M€

Investissement 3,92 M€

Dépenses d'équipement (études, travaux, acquisitions) 1,8 M€

Emprunts et dettes assimilées 0,58 M€

Autres dépenses (portage EPF - Opération Centre, ...) 0,73 M€

Déficit reporté 0,28 M€

Opérations patrimoniales 0,27 M€

Reprise des sub. amortissables 0,26 M€

Recettes

Amortissement 1,2 M€

Autofinancement 0,41 M€

Excédent de fonct. reporté 0,5 M€

Produits des services 0,16 M€

Impôts et taxes 4,37 M€

Dotations et participations 1,16 M€

Autres recettes 0,32 M€

Reprise des sub. amortissables 0,26 M€

Autofinancement 0,41 M€

Dotations et subventions 0,71 M€

Excédent de fonct. capitalisé 0,48 M€

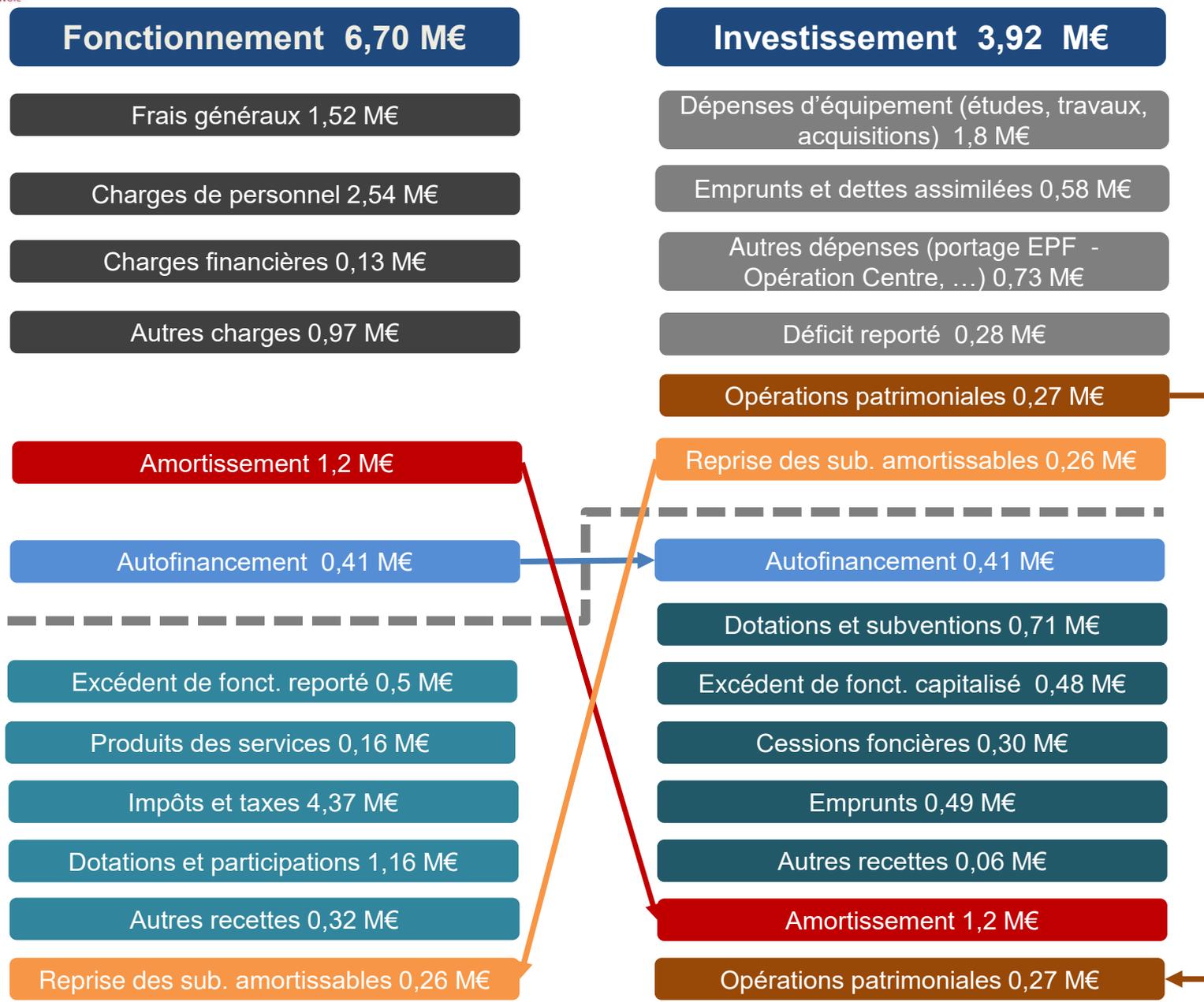
Cessions foncières 0,30 M€

Emprunts 0,49 M€

Autres recettes 0,06 M€

Amortissement 1,2 M€

Opérations patrimoniales 0,27 M€



LE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

		Exercice 2023			Exercice 2024
		Crédits	Réalisé	Taux de réalisation	Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	1 537 040,99 €	1 417 138,31 €	92,2%	1 520 039,34 €
012	Charges de personnel	2 355 266,09 €	2 232 989,78 €	94,8%	2 542 279,92 €
014	Atténuation de produits	274 952,80 €	272 952,98 €	99,3%	231 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	723 268,45 €	707 677,67 €	97,8%	739 172,85 €
Total des dépenses de gestion des services		4 890 528,33 €	4 630 758,74 €	94,7%	5 032 492,11 €
66	Charges financières	116 115,27 €	110 236,70 €	94,9%	126 855,28 €
67	Charges exceptionnelles	890,00 €	17,05 €	1,9%	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 261,12 €	1 000,00 €	44,2%	1 000,00 €
Total des dépenses réelles		5 009 794,72 €	4 742 012,49 €	94,7%	5 161 347,39 €
023	Virement à la section d'investissement	389 824,47 €	0,00 €	0,0%	409 358,87 €
042	Opération d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	2 061 258,36 €	171,8%	1 200 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 589 824,47 €	2 061 258,36 €	171,8%	1 609 358,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 599 619,19 €	6 803 270,85 €	103,1%	6 770 706,26 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	18 222,63 €	17 722,63 €	97,3%	20 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	160 615,96 €	161 680,76 €	100,7%	156 207,84 €
73	Impôts et taxes	1 230 143,56 €	1 230 143,56 €	100,0%	1 230 143,56 €
73	Fiscalité locale	2 973 312,40 €	2 983 625,54 €	100%	3 138 406,60 €
74	Dotations, subventions et participation	1 113 605,65 €	1 144 090,60 €	102,7%	1 158 641,00 €
75	Autres produits de gestion courante	297 194,76 €	316 134,81 €	106,4%	303 804,53 €
Total des recettes de gestion des services		5 793 094,96 €	5 853 397,90 €	101,0%	6 007 203,53 €
76	Produits financiers	13 479,82 €	13 478,82 €	100,0%	1 630,91 €
77	Produits exceptionnels	3 893,00 €	1 109 929,60 €	28510,9%	286,65 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	28 677,80 €	28 677,80 €	100,0%	0,00 €
Total des recettes réelles		5 839 145,58 €	7 005 484,12 €	120,0%	6 009 121,09 €
042	Opération d'ordre entre sections	315 000,00 €	331 031,30 €	105,1%	261 585,17 €
Total des recettes d'ordre		315 000,00 €	331 031,30 €	105,1%	261 585,17 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 154 145,58 €	7 336 515,42 €	119,2%	6 270 706,26 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	445 473,61 €	445 473,61 €	100,0%	500 000,00 €
TOTAL CUMULE		6 599 619,19 €	7 781 989,03 €	97,3%	6 770 706,26 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023			978 718,18 €		

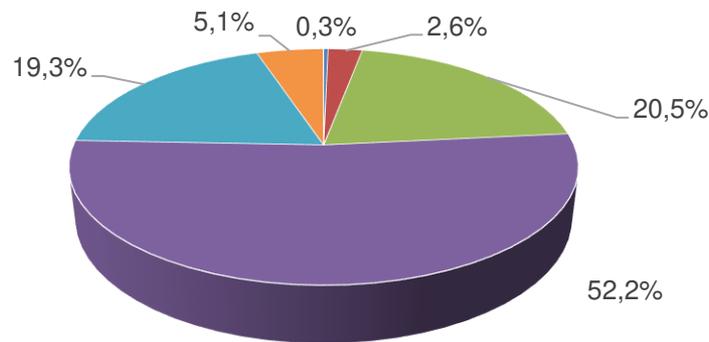
LE BUDGET PRIMITIF POUR 2024

BUDGET PRIMITIF 2024					
Chap.	Libellé	Exercice 2023		Exercice 2024	
		Crédits	Réalisé	RAR 2023	Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles	169 669,80 €	88 613,00 €	42 732,00 €	190 432,00 €
204	Subventions d'équipements versées	364 558,66 €	257 703,37 €	106 855,29 €	258 855,29 €
21	Immobilisations corporelles	1 842 352,92 €	1 253 696,59 €	407 755,75 €	1 480 017,40 €
23	Immobilisations en cours	415 957,48 €	302 820,12 €	- €	128 770,95 €
Total des dépenses d'équipement		2 792 538,86 €	1 902 833,08 €	557 343,04 €	2 058 075,64 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	233 358,80 €	5 265,16 €	11 090,78 €	221 090,78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	893 714,54 €	893 714,54 €	- €	583 709,54 €
27	Autres immobilisations financières	1 079 790,95 €	1 079 790,95 €	- €	238 279,05 €
Total des dépenses financières		2 206 864,29 €	1 978 770,65 €	11 090,78 €	1 043 079,37 €
Total des dépenses réelles		4 999 403,15 €	3 881 603,73 €	568 433,82 €	3 101 155,01 €
040	Opérations d'ordre entre sections	315 000,00 €	331 031,30 €	- €	261 585,17 €
041	Opérations patrimoniales	1 826 040,68 €	1 762 402,47 €	- €	270 944,00 €
Total des dépenses d'ordre		2 141 040,68 €	2 093 433,77 €	0,00 €	532 529,17 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 140 443,83 €	5 975 037,50 €	568 433,82 €	3 633 684,18 €
001	Déficit d'investissement reporté	334 929,33 €	334 929,33 €	- €	284 653,02 €
TOTAL CUMULE		7 475 373,16 €	6 309 966,83 €	568 433,82 €	3 918 337,20 €
RECETTES					
13	Subventions d'investissement	907 910,24 €	693 202,66 €	214 701,98 €	232 486,98 €
16	Emprunts et dettes assimilées	990 505,39 €	550 000,00 €	- €	488 634,93 €
204	Subventions d'équipement versées	3 564,00 €	3 564,40 €		
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		1 901 979,63 €	1 246 767,06 €	214 701,98 €	721 121,91 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	532 036,39 €	532 167,93 €	- €	478 865,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	334 929,33 €	334 929,33 €	- €	478 718,18 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	795,30 €	795,30 €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	86 993,36 €	86 993,36 €	- €	53 813,24 €
024	Produits de cession	1 202 774,00 €	- €	- €	305 516,00 €
Total des recettes financières		2 157 528,38 €	954 885,92 €	- €	1 316 912,42 €
Total des recettes réelles		4 059 508,01 €	2 201 652,98 €	214 701,98 €	2 038 034,33 €
021	Virement de la section de fonctionnement	389 824,47 €	- €	- €	409 358,87 €
040	Opération d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	2 061 258,36 €	- €	1 200 000,00 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		1 589 824,47 €	2 061 258,36 €	- €	1 609 358,87 €
041	Opérations patrimoniales	1 826 040,68 €	1 762 402,47 €	- €	270 944,00 €
Total des recettes d'ordre		3 415 865,15 €	3 823 660,83 €	- €	1 880 302,87 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 475 373,16 €	6 025 313,81 €	214 701,98 €	3 918 337,20 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	
TOTAL CUMULE		7 475 373,16 €	6 025 313,81 €	214 701,98 €	3 918 337,20 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023			- 284 653,02 €		

UNE ESTIMATION PRUDENTE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes de fonctionnement ont été estimées de façon prudente ;
- Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont arrêtées à 6 770 706,26 € avec :
 - ✓ 6 009 121,09 € pour les recettes réelles (soit + 2,9 % par rapport aux crédits ouverts en 2023) ;
 - ✓ 261 585,17 € pour les recettes d'ordre ;
 - ✓ 500 000 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Recettes réelles de fonctionnement



- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participation
- Produits financiers
- Reprises provisions semi-budgétaires
- Produits des services et du domaine
- Fiscalité locale
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

FISCALITE - UNE NECESSAIRE AUGMENTAION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

La commune est confrontée à plusieurs phénomènes :

- Des charges de gestion en progression marquée sous les effets de l'inflation et de la crise énergétique : la collectivité a absorbé, au mieux, ces augmentations en rationalisant au maximum ses dépenses de fonctionnement ;
- Un faible dynamisme de ses recettes de gestion, composées, principalement, de la fiscalité locale ;
 - ➡ *Un effet « ciseau » qui conduit à une diminution de la capacité, pour la commune, à se dégager de l'épargne et, in fine, à investir.*
- Des indicateurs financiers, utilisés par l'Etat, identifiant Marignier comme une commune potentiellement « riche » et disposant de marges pour activer le levier « fiscalité » :

Potentiel fiscal par habitant

Indicateur de richesse théorique qui permet d'apprécier les ressources fiscales que pourrait mobiliser une commune, rapporté au nombre d'habitants
(taux moyens d'imposition * bases communales / nb habitants)

Marignier : 1 358,33 € / habitant

Moyenne de la strate : 1 004,35 € / habitant

Effort fiscal

Indicateur évaluant la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune
(comparaison des produits fiscaux perçus sur le territoire et du potentiel fiscal)

Marignier : 0,88

Moyenne de la strate : 1,18

- ➡ *Des indicateurs pris en compte par l'Etat dans le cadre des dispositifs de péréquation et qui pénalisent la commune (attribution de dotations, ...)*

FISCALITE - UNE NECESSAIRE AUGMENTAION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

- Pour rappel : depuis 2023, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur les résidences principales. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Les taux d'imposition de Marignier sont très inférieurs à la moyenne départementale, à la moyenne nationale et à la moyenne des communes de même strate

Taux d'imposition 2023			
	FB	FNB	TH
Communes de la CCFG (2023)			
Ayze	22,64%	66,40%	11,25%
Bonneville	25,25%	62,72%	17,01%
Brison	25,53%	110,96%	14,00%
Contamine sur Arve	27,03%	62,00%	13,70%
Glières Val de Borne	26,26%	79,36%	13,05%
Marignier	24,32%	55,00%	11,76%
Vougy	17,52%	52,07%	6,84%
Moyenne départementale	29,54%	68,12%	23,95%
Moyenne nationale	39,42%	50,82%	24,45%
Moyenne des communes de même strate (2022)	39,45%	52,41%	15,69%

- Dans ce contexte, et pour se préserver des capacités d'investissement pour l'avenir, outre la revalorisation forfaitaire des bases, la commune a décidé d'augmenter de 3% les taux des impôts locaux applicables en 2024 :

Evolution des taux d'imposition		
	Taux 2023	Taux 2024
TH	11,76	12,11
FB	24,32	25,05
FNB	55	56,65

➤ *L'augmentation des taux d'imposition permet à la commune de disposer d'un produit supplémentaire de ≈ 75 000 €*

UN RECU DES DOTATIONS DE L'ETAT

- Du fait des réformes des dotations de l'Etat, le produit perçu par la commune (dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale) est en net recul depuis 2012.

DGF 2023 notifiée

Dotation de solidarité rurale : 100 231 €
 Dotation globale de fonctionnement : 92 915 €
 Total : 193 146 €

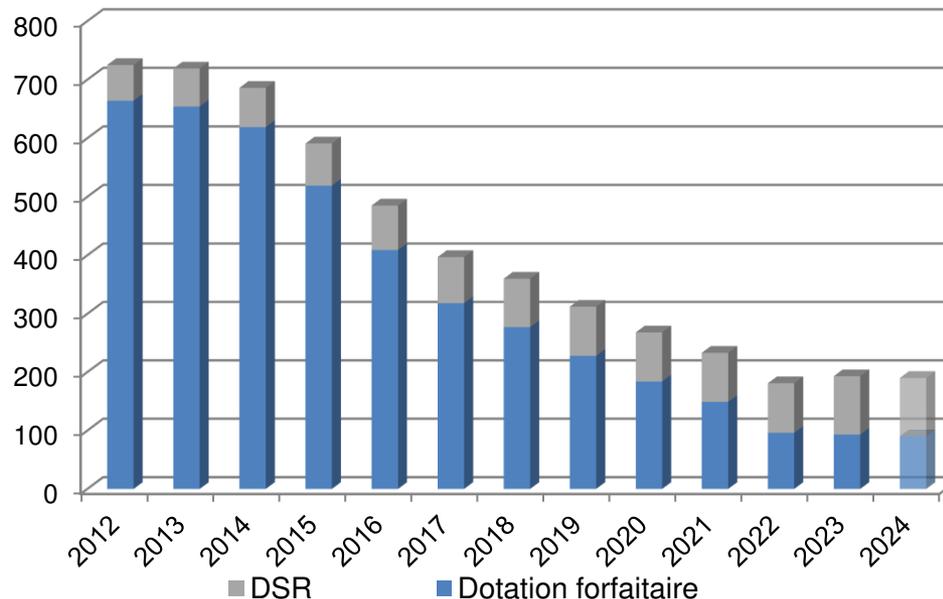


DGF 2024 (estimation)

Dotation de solidarité rurale : 100 231 €
 Dotation globale de fonctionnement : 90 407 €
 Total : 190 638 €

- 0,1% p/r à 2023

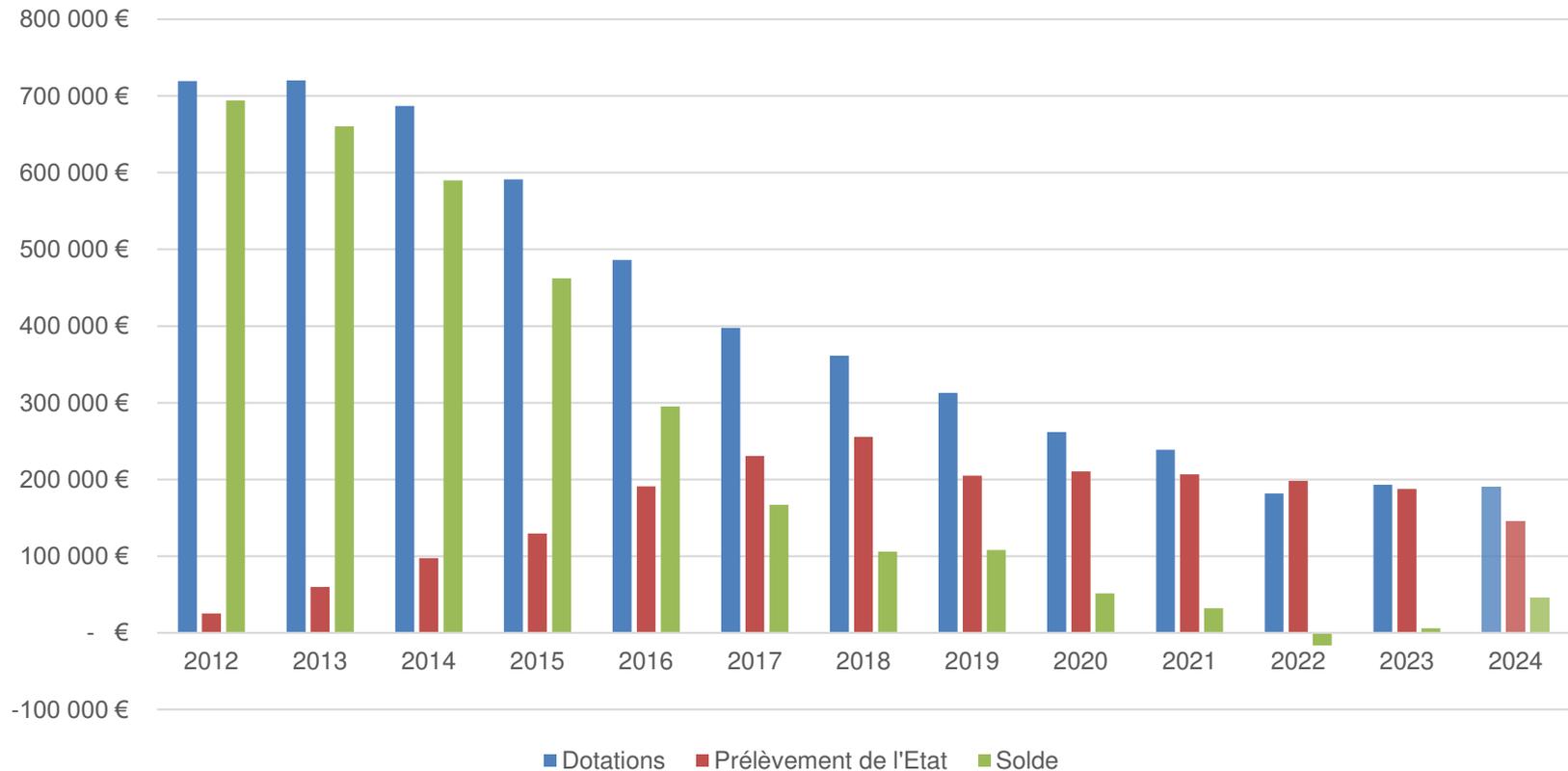
Evolution des dotations de l'Etat (en K€)



Stabilité des dotations en raison

- *D'une augmentation de la population légale de Marignier (une fraction de la dotation forfaitaire est définie en fonction du nombre d'habitant) ;*
- *D'un moindre impact des écrêtements réalisés par l'Etat.*

UNE DGF QUI S'ÉRODE ET QUI NE PARVIENT PLUS À COMPENSER LE PRÉLEVEMENT AU TITRE DU FPIC



Entre 2012 et 2023, les dotations versées au titre de la DGF ont diminué de près de 75 % ; le prélèvement opéré au titre du FPIC a, quant à lui, augmenté de 650 %.

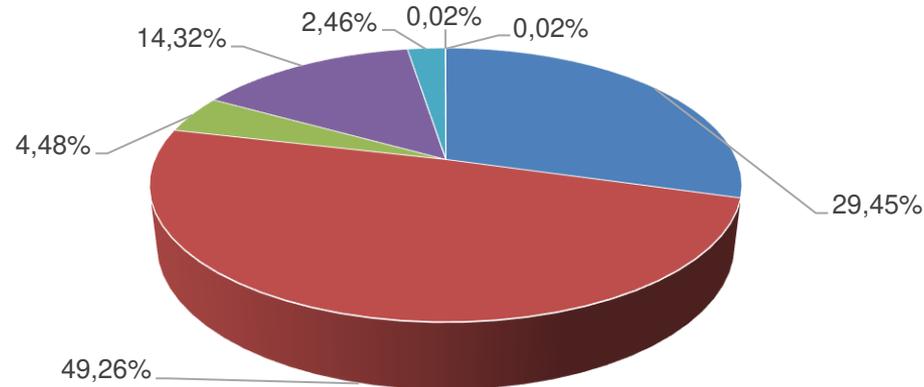
Ainsi, en 2022, les recettes de DGF n'ont pas permis de couvrir le prélèvement FPIC (solde de – 16 462 €). En 2024, le solde devrait être positif, la CCFG prenant en charge, à titre exceptionnel et en soutien des communes, une part plus importante du prélèvement FPIC.

➡ In fine, la commune a perdu 690 000 € de marges financières par rapport à 2012 en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation du prélèvement FPIC.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE LARGEMENT IMPACTEES PAR LES CHARGES ENERGETIQUES

- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont arrêtées à 6 770 706,26 € avec :
 - ✓ 6 161 347,39 € pour les dépenses réelles (soit une évolution limitée à + 3 % par rapport aux crédits ouverts en 2023 grâce à d'importants efforts d'optimisation) ;
 - ✓ 1 609 358,87 € pour les dépenses d'ordre.

Dépenses réelles de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations provisions semi-budgétaires

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE LARGEMENT IMPACTEES PAR LES CHARGES ENERGETIQUES

- L'augmentation des charges énergétiques, et principalement, l'électricité se poursuit en 2024 en raison de l'augmentation des taxes et contributions sur l'électricité (*en 2023, le développement de l'extinction partielle de l'éclairage public a permis d'économiser ≈ 60 000*). Pour 2024, d'importants efforts ont été réalisés sur tous les autres postes pour contenir l'évolution des charges à caractère général (-1% par rapport aux crédits ouverts en 2023).

	Crédits 2023	BP 2024	Evolution
Charges à caractère général	1 537 040,99 €	1 520 039,34 €	-1,1%

- En matière de charges de personnel, le budget intègre, notamment, les mesures de l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires ainsi que l'indemnité de résidence, d'accompagnement. Le budget intègre des recrutements pour pourvoir les postes vacantes, mais ne prévoit pas de création de poste. A noter que, comme de nombreuses collectivités et entreprises, la commune est toujours confrontée à d'importantes difficultés de recrutement.

	Crédits 2023	BP 2024	Evolution
Charges de personnel	2 355 266,09 €	2 542 279,92 €	7,9%

- Les autres charges de gestion courante connaissent une évolution relativement contenue, imputable, principalement, à la mise en place d'une démarche d'auto-assurance pour les sinistres de faible ampleur, l'indexation de la contribution au SDIS, l'octroi d'aides financières pour des sorties scolaires (classes de neige, classes « découverte », ...). A noter que la commune poursuit sa politique de soutien aux associations locales.

	Crédits 2023	BP 2024	Evolution
Autres charges de gestion courante	723 268,45 €	739 172,85 €	2,2%

LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT... MAIS DES CAPACITES D'INVESTISSEMENT ENCORE LIMITEES

	Crédits 2023	BP 2024	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	5 839 145,58 €	6 009 121,09 €	2,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 009 794,72 €	5 161 347,39 €	3,0%
Epargne brute	829 350,86 €	847 773,70 €	2,2%
Remboursement du capital de la dette*	643 714,54 €	583 709,54 €	-9,3%
Epargne nette	185 636,32 €	264 064,16 €	42,2%

* Les crédits 2023 intégraient un remboursement du capital de la dette de 893 714,54 €. Toutefois, ce montant comprend les écritures comptables inhérentes à la consolidation partielle d'un prêt relais à hauteur de 250 000 €. Par souci de cohérence et de lisibilité, ces écritures sont "neutralisées" dans le tableau présenté ci-dessus

Excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement

Excédent dégagé du fonctionnement et disponible, après remboursement de la dette, pour investir

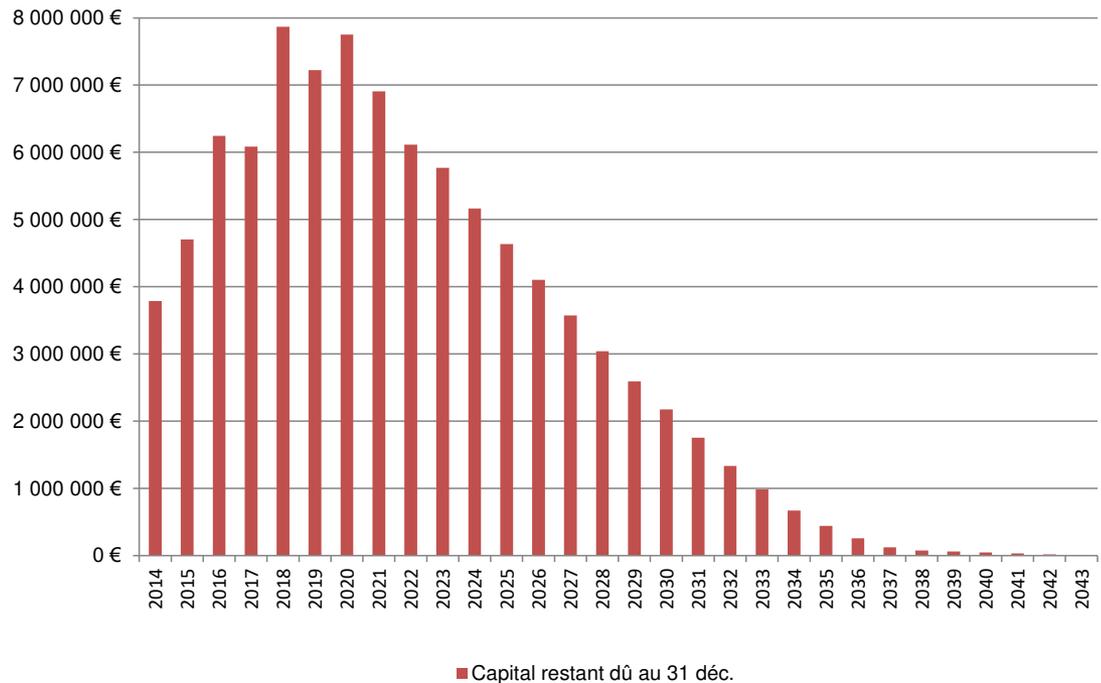
- Du fait, de l'évolution du produit de la fiscalité locale, le niveau prévisionnel d'épargne brute est stable et demeure à un niveau satisfaisant.
- Toutefois, le niveau d'épargne nette reste largement impacté par le poids du remboursement de la dette bancaire, ce qui laisse peu de capacité d'autofinancement même si la commune se désendette et retrouve progressivement des capacités
- Tout au long de l'année, des efforts seront réalisés pour optimiser et réduire les dépenses réelles de fonctionnement afin de pouvoir améliorer la capacité d'autofinancement.

UNE CAPACITE D'INVESTISSEMENT ENCORE LIMITEE... DE NECESSAIRES ARBITRAGES

➤ La dette de la commune:

- ✓ Encours de la dette au 31 décembre 2023 : 5,8 M€
- ✓ Annuité 2023 : ≈ 707 K€ (124 k€ en intérêts et 583 K€ en remboursement du capital)
- ✓ Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) au 31 décembre 2023 : ≈ 5,2 ans (dette bancaire uniquement).

Encours de dette



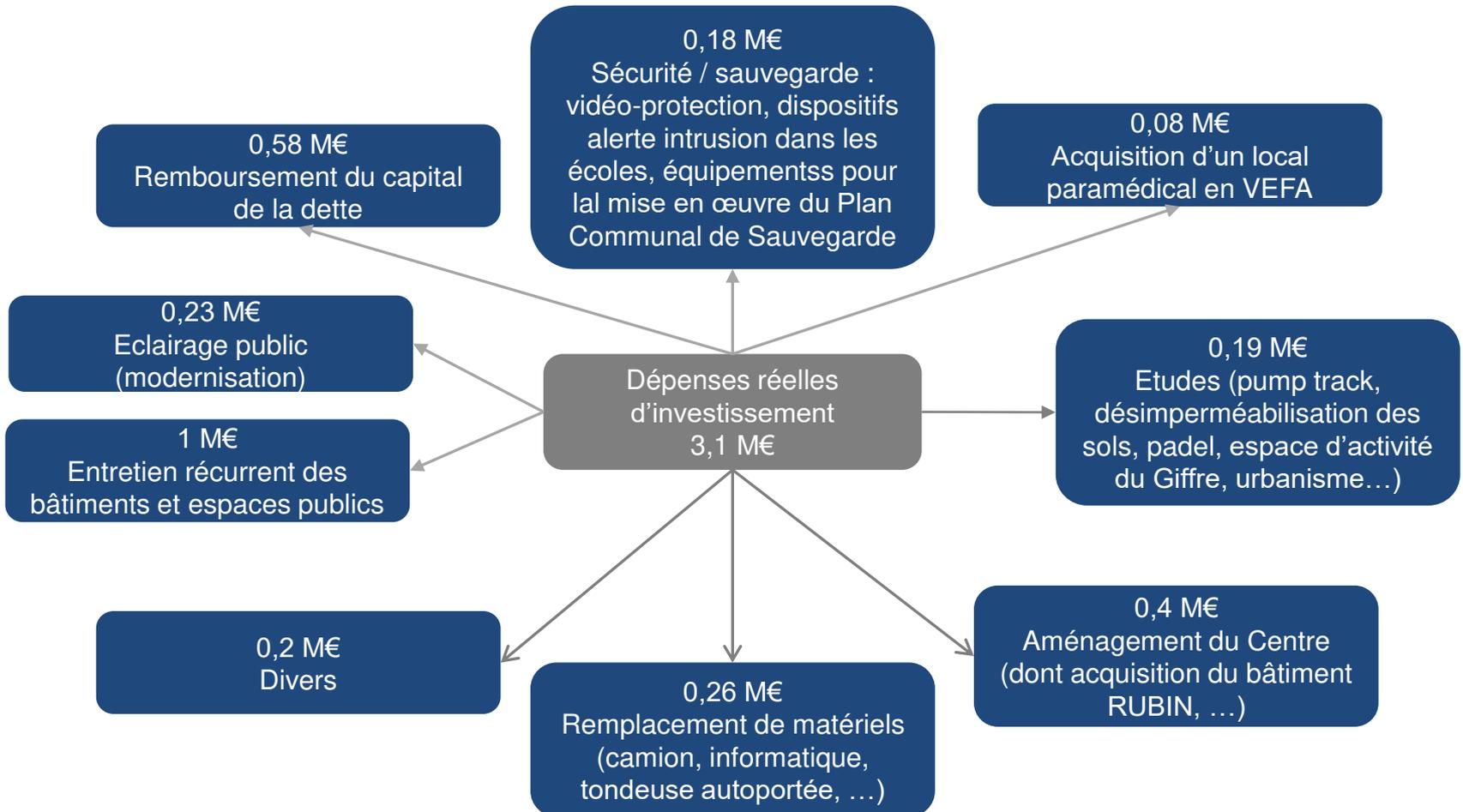
➤ *Nécessité de prioriser les investissements ;*

➤ *Mobiliser les partenaires financiers ;*

➤ *Inscrire un emprunt d'équilibre (488 000 €), l'objectif étant de le mobiliser a minima.*

INVESTISSEMENT : UN PATRIMOINE VIEILLISSANT NÉCESSITANT D'IMPORTANTES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE MODERNISATION

	Crédits 2023	BP 2024	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	4 999 403,15 €	3 101 155,01 €	-38,0%



- La commune de Marignier a réalisé des caveaux aménagés, qui sont cédés aux administrés.
- La vente de caveaux est une activité s'exerçant dans le secteur concurrentiel et constitue un service public industriel et commercial (SPIC). Les opérations de vente de caveaux doivent, par conséquent, être retracé dans un budget annexe doté d'une autonomie financière : le budget annexe « Gestion des caveaux aménagés » a été créé au 1^{er} janvier 2023.
- A sa création, le budget annexe a été doté de trésorerie par le biais d'une avance du budget principal d'un montant de 101 694 €. Cette avance fait l'objet d'un remboursement annuel par le budget annexe au budget principal au vu des ventes de caveaux réalisées dans l'année.

BUDGET ANNEXE CAVEAUX 2024 - SYNTHÈSE

Exploitation
101 694 €

Investissement
101 694 €

Dépenses

Virement à la section d'investissement
101 694 €

Dette – Remboursement avance du
budget principal
4 282 €

Virement à la section de
fonctionnement
97 412 €

Recettes

Vente de caveaux
4 282 €

Transfert de la section d'investissement
97 412 €

Dette – Avance du budget principal
101 694 €

